

# **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 10 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le dix mars, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

**Date de Convocation : 04/03/2020**

**Présents** : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOUTHIER Daniel, BRISSET Claude, DIEUMEGARD Jean-Luc, FERRU Christian, FOUCHER Christian, HEISE Dominique, MADÉ Thierry, MARC Philippe. Mesdames FOUGA Sophie, JANUS Marianne, MORIN Marie-Christine, TEXIER Marylène.

**Excusés** : Néant

**Absent** : Monsieur BLANCHET Jean-Marc

**Secrétaire de séance** : Monsieur FOUCHER Christian.

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation compte-rendu du 04 février 2020,
- Vote du Compte Administratif Commune et Budgets Annexes,
- Vote du Compte de Gestion Commune et Budgets Annexes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses

### **1° Approbation du compte-rendu du 04 février 2020 :**

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **2° Vote du Compte Administratif Commune et Boucherie**

Après la sortie de Monsieur le Maire, le doyen de l'assemblée, Monsieur BOUTHIER Daniel prend la parole est expose :

#### **Le Compte Administratif de la Commune.**

##### **Résultat de clôture de l'exercice :**

- |                     |               |
|---------------------|---------------|
| - Investissement :  | - 72 980.81 € |
| - Fonctionnement :  | 427 236.55 €  |
| - Résultat global : | 354 255.74 €  |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de la Commune.

#### **Le Compte Administratif de La Boucherie :**

##### **Résultat de clôture de l'exercice :**

- |                     |               |
|---------------------|---------------|
| - Investissement :  | - 60 294.23 € |
| - Fonctionnement :  | - 13 857.10 € |
| - Résultat global : | - 74 151.33 € |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de la Commune.

Soit un total d'excédent de 2019 de 280 104.41 €.

### **3° Vote du Compte de Gestion**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion établi par Madame la Trésorière à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de la Commune ainsi que le Compte de Gestion de La Boucherie.

### **4°**

#### **Affectation du résultat**

Budget annexe

Le Conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, de la Boucherie, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat de l'exploitation au 31/12/2019 : DEFICIT	13 857.10 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	13 857.10 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	60 294.23 €

Le Conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, de la Commune, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat de l'exploitation au 31/12/2019 : DEFICIT	427 236.55 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	91 880.81 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	335 355.74 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	72 980.81 €

#### **Informations**

Le maire fait savoir que tous les panneaux de signalisation ont été nettoyés par les agents.

Le maire fait savoir que Madame Massiot (quittant la commune) a fait un don à la commune de divers « affaires » : une vitrine, une ancienne machine à coudre, des beaux chandeliers des bibelots type anciens...

Ces présents seront placés dans les différents locaux de la commune (Exemple : les chandeliers seront placés à l'église...) Les élus remercient chaleureusement la généreuse donatrice.

Le maire fait connaître que le chauffe-eau (300 litres) du foyer rural a été changé (coût 1200€), (Chauffe-eau ancien et pas possible de le réparer).

Le maire informe que l'incivilité ne cesse de grandir, et fait savoir lors d'une location du foyer rural, des portes et des vitres ont été cassées, des rideaux souillés, des lames de parquet brûlées...

Le maire fait le nécessaire pour que tous ces dégâts soient pris en charge par le loueur des lieux. Le maire fait part que les acteurs sont des adultes.

Le maire fait part d'un courrier ANONYME adressé à M le Maire et ses conseillers évoquant des propos envers M BAUDOUIN, adjoint à la voirie. Ce dernier aurait des intérêts personnels lors de ses différents chantiers que la commune lui demande d'effectuer. Aussi une menace auprès de la commune d'un éventuel contrôle des cours des comptes. Le marché public n'est pas respecté...

Le maire explique que dans une petite commune comme la nôtre, que l'on puisse adresser une lettre anonyme est un acte « manque de courage ». Il rappelle que la porte de la mairie est ouverte pour discuter.

Le maire explique qu'en 2014, lors d'une réunion du conseil municipal, un avis favorable des élus avait été donné... pour que M Baudouin intervienne pour des éventuels travaux communaux. Ces chantiers sont au nom de la société locale « Les marronniers » société que M Baudouin partage avec d'autres personnes.

Les factures (Qui sont très correctes) ne sont pas versées sur le compte personnel de M Baudouin mais sur le compte de la société.

Concernant les marchés publics, ils sont à prendre en considération UNIQUEMENT à partir de 25 000 € depuis début 2019 (90.000€ dans le passé) concernant un projet en INVESTISSEMENT.

La société les marronniers n'a jamais réalisé de travaux avec une telle facturation (25 000€) puisque ce sont des menus travaux (passage lamier, tranchées...) Elles sont imputées sur une ligne du fonctionnement.

Concernant la remarque des contrôles, la trésorerie et la Préfecture n'ont jamais évoqué d'anomalie (marché publique, intérêts personnels) dans nos échanges.

Le maire présente aux élus tout son soutien à M BAUDOUIN qui est un élément de valeur pour la commune.

Pour terminer, Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements à tous les élus pour leur dévouement auprès de lui pendant ces 6 dernières années.

### **Questions Diverses :**

#### **M BAUDOUIN Frederic :**

informe qu'il a rendez-vous avec le technicien du syndicat de la voirie pour entreprendre les futurs travaux de voirie. Explique qu'avec ce temps pluvieux, il n'est pas possible de placer un apport de calcaire ou de goudron sur la voirie.

#### **Mme TEXIER Marylène :**

propose de faire un pot de l'amitié en fin de séance pour clôturer cette mandature. Ce sont les adjoints qui offrent.

#### **M BOUTHIER Daniel :**

a fini de distribuer les photos concernant le repas des anciens.

#### **M HEISE Dominique**

Demande si les buses mises sur la route de la gare iront jusqu'à la rivière ou s'arrêteront au passage situé juste après la station de relevage. Pourquoi cette question : pour l'instant la pelleuse a creusé un fossé avec une profondeur de plus d'un mètre. Un enfant, un promeneur, un véhicule peuvent glisser et tomber dedans. Il n'y a ni sécurité, ni signalisation. De plus en cas de forte pluie, l'eau de la rivière arrive

à remonter à contre-courant jusqu'à la buse enterrée, sous le dit passage et ce jusqu'à moitié hauteur de la buse.

Pour le moment les travaux ne sont pas terminés, j'irai voir le service concerné du département et l'entreprise dès que possible ajoute le maire.

**Suite à cette réunion**, le maire a rencontré les intéressés sur ce dernier sujet, dans un premier temps, des panonceaux vous être installés le long du fossé. Les travaux d'aménagement et les travaux du fossé ne sont pas terminés à suivre ...

Toujours sur la route de la gare, à hauteur du garage (portail jaune) en face du mur nord de la maison de Mathieu Dubois, les travaux pour enterrer les buses pour remonter jusqu'à la D150 n'ont pas été faits et un regard a été mis au milieu de cette entrée de garage sur la voie publique. Est-ce normal ? Les ouvriers ayant dit que ceux qui devaient le faire n'ont pas respecté le plan ????

Le maire ajoute que nous ne sommes pas des techniciens, il va voir le service concerné du département et de l'entreprise dès que possible ajoute le maire.

**Suite à cette réunion**, le maire a rencontré les intéressés sur ce dernier sujet, il n'y a aucun problème puisque ce n'est pas terminé.

**M DIEUMEGARD Jean Luc :**

fait savoir qu'il serait souhaitable d'amener l'eau potable à la maison des sports.

Le maire fait savoir que c'est noté sur les tablettes depuis 2014, comme quoi en 6 années, nous n'avons pas tout fait

**Mme FOUGA Sophie :**

fait connaître à l'assemblée que le carnaval est prévu samedi 14 mars... si tout va bien par rapport à la présence du CORONAVIRUS précise le maire.

**M MADE Thierry :**

demande à nouveau l'intervention de TELECOM ORANGE concernant un fils téléphone décroché au village de la RUE.

Le maire lui explique que la demande auprès du service a été réalisée depuis plusieurs jours : en attente.

Séance levée à 21h45